



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1

Téléphone : (819) 519-2997
Télécopieur : (819) 519-5367

www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska que lors de sa séance régulière du 16 octobre 2019, le Conseil des maires de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska a adopté le **règlement 2019-11** portant sur la politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu de travail.

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la MRC au www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

DONNÉ À NICOLET, ce 16^e jour du mois d'octobre 2019.

Michel Côté, Ph. D.
Directeur général
et secrétaire-trésorier